

Note n° 79 - Juin 2013



Haute-Normandie

AGRICULTURE DES VILLES, AGRICULTURE DES CHAMPS
Le développement de la périurbanisation renforce la pression foncière

a moitié des exploitations agricoles de la région sont situées dans le périmètre des Laires urbaines. Cette proximité entre ville et campagne accentue la consommation de terres agricoles mais elle ne change pas fondamentalement le visage de l'agriculture.

Forte imbrication de l'urbain et du rural

Avec 1,8 millions d'habitants pour deux départements et un taux d'artificialisation des sols de 12%, la Haute-Normandie est très urbanisée. Elle est aussi très agricole, 65 % des sols sont consacrés à cette activité contre 50% au niveau national. Basé sur les déplacements domicile – travail, le nouveau zonage en aires urbaines réalisé par l'INSEE en 2010 met en relief ces deux visages de la région. Il permet de mesurer l'influence des villes et la forte imbrication entre le rural et l'urbain.

Le territoire régional s'organise autour de 26 pôles urbains : 9 grands pôles ; 4 pôles moyens et 13 petits pôles. Ces pôles et leur couronne constituent les aires urbaines. Elles regroupent plus de 80% de la population, un des taux les plus importants parmi les régions françaises de province. Les couronnes des grands pôles urbains et les communes multipolarisées attirées simultanément par plusieurs grands pôles composent l'espace périurbain. En Haute-Normandie, il couvre 58% du territoire, seules l'Alsace et la Picardie ont des taux plus élevés. L'espace périurbain conserve un caractère rural très marqué, ainsi 72% des habitants des couronnes des grands pôles résident dans une commune rurale (58 % en France de province).

Une exploitation agricole sur deux est située dans le périmètre d'une aire urbaine

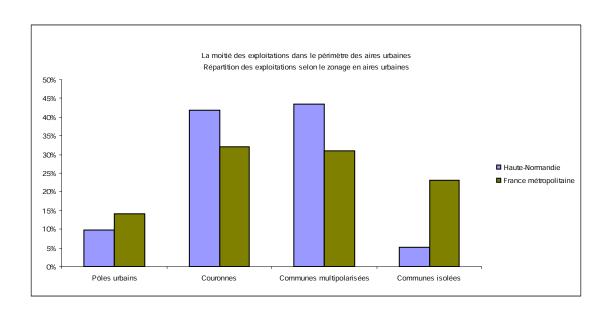
Dans ces territoires sous forte influence urbaine, l'agri-

culture est très présente. Plus de la moitié des 11 500 exploitations agricoles de la région est localisée dans le périmètre des aires urbaines (pôles et couronne), soit 6% de plus qu'au niveau national. En élargissant aux communes multipolarisées, la proportion d'exploitations situées dans une zone sous influence urbaine atteint 95% contre 77% en France métropolitaine.

Moins nombreuses dans les pôles urbains (10% contre 14%), les exploitations sont concentrées dans les couronnes urbaines (42%) et dans les communes multipolarisées (43%). En revanche, elles sont nettement moins présentes dans les communes isolées (5% contre 23%), peu nombreuses dans la région.



© Agreste 2013 Prix 2,50 €



Une consommation de terres agricoles ancienne et constante

►ette proximité entre ✓ villes et campagne accentue la pression foncière dans les zones sous influence urbaine. Les exploitations de Haute-Normandie valorisent 774 500 ha de surface agricole utile (SAU). Entre 2000 et 2010, la SAU a diminué de 2,5%, soit 19 600 ha. La baisse est un peu plus faible en Haute-Normandie qu'au niveau national où elle atteint 3%, mais elle est ancienne et constante. Depuis 1970, l'agriculture a ainsi perdu près de 76 000 ha, soit un rythme de disparition annuelle de 1 900 ha sur 40 ans. Le mouvement s'est accéléré entre 1990 et 2000 pour atteindre 2 100 ha par an. Il s'est légèrement infléchi durant la dernière décennie, mais reste très proche de 2 000 ha. Il ne s'agit pas de déprise agricole (abandon de terres), le problème ne se pose pas dans la région, mais de changement de destination, très généralement au profit de l'artificialisation (urbanisation et infrastructures).

Les grandes aires urbaines concentrent la moitié des pertes entre 2000 et 2010

es grandes aires urbaines qui englobent 45% de la SAU régionale, concentrent 52% des pertes de terres agricoles, soit 10 250 ha, dont plus de la moitié (5 600 ha) pour l'aire de Rouen. En ajoutant les pertes des communes multipolarisées, les exploitations situées dans les zones d'influence des grands pôles régionaux ont perdu 13 700 ha en 10 ans.

Toutes les grandes aires ne sont pas soumises à la même pression. Le niveau de perte de SAU est nettement supérieur à la moyenne régionale dans les aires urbaines

de Louviers, (10%) de Pont Audemer (7%), de Dieppe (4%) et de Rouen (4%). Il est proche de la movenne dans l'aire urbaine de Lillebonne et dans la couronne de Paris qui s'étend à l'est de l'Eure. En revanche, dans l'aire urbaine du Havre, la deuxième en terme de population, il est inférieur à 1%. A l'inverse, la SAU des exploitations situées dans les aires urbaines d'Evreux, d'Eu et de Vernon a légèrement augmenté, sans doute en raison de transfert de SAU à l'occasion de reprises de terres.

Pour le reste du territoire. l'essentiel des pertes de SAU se concentre dans les communes multipolarisées des petites et moyennes aires avec au total près 5 400 ha perdus pour l'agriculture. Les petites et movennes aires urbaines qui ne représentent que 6 % de la SAU régionale, ont un impact très limité sur la consommation de terres agricole (moins de 400 ha) même si certaines d'entre elles comme Verneuil sur Avre et Beaumont le Roger ont connu des niveaux de perte qui dépassent 10 %. A l'inverse, les aires de Bernay et des Andelys ont gagné de la surface.

Dans les communes isolées, la SAU est restée pratiquement stable.

Extension ou densification, la consommation de terre agricole est liée à la démographie

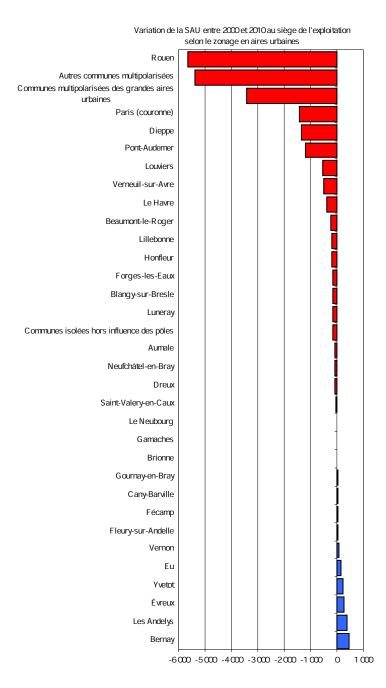
consommation de .terres agricoles étroitement liée aux mouvements démographiques. Ainsi, l'extension de l'aire urbaine de Rouen à des communes éloianées (Auffay. Buchv. Bourg Achard, Routot...), se traduit par une consommation de SAU à la périphérie de l'aire, de manière concentrique. La même tendance de consommation concentrique peut s'observer dans le

Lieuvin et le Roumois. Dans cette zone, l'influence croisée des aires de Lillebonne et Rouen s'ajoute à celle de Pont Audemer, en forte extension, et sans doute aussi à celle du Havre et de Bernay. C'est aussi un nœud routier important, les axes qui la traversent relient aisément ces pôles entre eux.

Dans les aires urbaines d'Evreux et de Louviers, la dynamique d'extension s'exerce sur des communes proches. Les pertes de SAU sont localisées à proximité des pôles. Dans le cas d'Evreux, elles

sont entièrement compensées par les gains à la périphérie de l'aire urbaine. L'impact des infrastructures routières y est nettement visible.

Les aires urbaines du Havre et de Dieppe sont marquées par un recul ou une stagnation de la population. Les pertes de SAU sont faibles au Havre et localisées dans la couronne proche qui s'est légèrement densifiée. A Dieppe, elles sont plus importantes, ce qui pourrait s'expliquer par une extensification de l'habitat dans la couronne.



Recul plus marqué des exploitations dans les pôles urbains

en 10 ans, la Haute-Normandie a perdu 29% de ses exploitations agricoles, une baisse supérieure au niveau national (26%). La baisse touche davantage les exploitations situées dans les pôles urbains (- 33%) alors que celles situées dans les communes isolées résistent mieux. Ce sont les petites exploitations qui disparaissent le plus, or elles sont plus fréquentes en zone urbaine (47%) que pour l'ensemble du territoire (39%).

Le nombre d'exploitations diminuant plus vite que la SAU, partout elles s'agrandissent. En 10 ans, leur surface moyenne a progressé de 19 ha pour atteindre 67 ha, toutes classes de dimension confondues, contre 55 ha en France métropolitaine. Dans les pôles urbains, les exploitations sont plus petites, 52 ha en moyenne. mais elles sont nettement plus grandes qu'au niveau national (35 ha). Sur tout le reste du territoire, y compris dans les couronnes des pôles, leur taille moyenne est proche de 70 ha.

Une agriculture proche des villes mais pas périurbaine

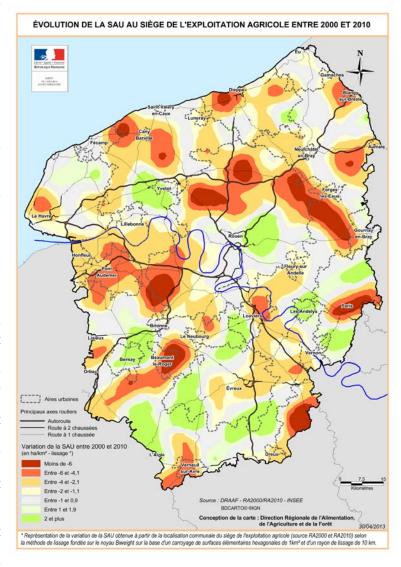
a proximité des villes _n'influe pas véritablement sur les caractérisques des exploitations haut-normandes.

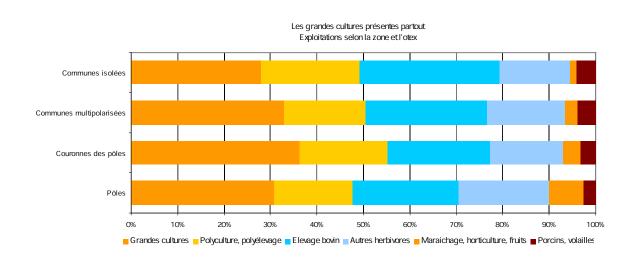
Seules celles situées dans les pôles urbains se distinguent un peu par l'importance des petites structures et donc par une taille moyenne un peu plus petite, mais leurs caractéristiques sont assez différentes des exploitations au plan national.

En France métropolitaine, une exploitation en pôle urbain sur quatre est orientée vers le maraîchage, l'horticulture ou les cultures pérennes (fruits, viticulture); en Haute-Normandie, la proportion est inférieure à une sur dix. Sur l'ensemble du territoire régional, les systèmes grandes cultures sont les plus nombreux, y compris dans les pôles urbains avec 32% des exploitations. C'est même dans les couronnes urbaines que ces systèmes sont les plus fréquent (36%). En revanche, les exploitations d'élevage bovin (lait viande et mixte) sont plus fréquentes loin des villes, dans les communes multipolarisées (26% des exploitations) et dans les communes isolées (30%), que dans les pôles et leur couronne (22%). Dans les villes et à proximité, c'est l'élevage d'autres herbivores qui est d'avantage présent, il s'agit en majorité d'élevages équins.

La vente en circuit court est un marqueur de l'agriculture périurbaine. En Haute-Normandie, elle n'est pratiquée que par 11% des exploitations contre 14% au niveau national. Elle est un peu plus présente dans les pôles urbains avec 16% des exploitations, mais c'est nettement moins qu'au niveau national où elle

atteint 20%. Plus les exploitations sont éloignées des pôles et moins la proportion est importante : 12% dans les couronnes ; 10% dans les communes multipolarisées ; 6% dans les communes isolées.





L'agriculture selon la zone d'appartenance des exploitations en 2010

	Pôles	Couronnes des pôles	Communes multipolari- sées	Communes isolées	Ensemble
Nbre de communes	155	634	578	53	1 420
Dont communes rurales	1	544	540	49	1 133
Superficie km2	1 611	5 042	5 098	566	12 317
Population	1 063 951	435 229	303 861	22 626	1 825 667
Nre d'exploitations en 2010	1 114	4 803	4 990	582	11 489
Evolution 2010/2000	-33%	-29%	- 29%	- 23%	-29%
SAU des exploitations en 2010 (ha)	57 879	334 442	341 444	40 685	774 550
Perte de SAU entre 2000 et 2010 (ha)	-1 873	-8 764	-8 803	-136	-19 576
Perte de SAU (%)	3,1	-2,6	-2,5	-0,3	-2,5
SAU moyenne en 2010 (ha)	52	70	68	70	67

Source INSEE: recensement de la population 2008 et zonage en aires urbaines 2010

AGRESTE: RA 2010

Zonage en aires urbaines 2010

e zonage en aires urbaines de l'INSEE repose sur les déplacements domicile travail. Les pôles sont des unités urbaines de plus de .1500 emplois répartis en 3 catégories, grands (plus de 10 000 emplois), moyen (de 5 000 à 10 000 emplois) et petits de 1500 à 5 000 emplois). Les couronnes correspondent aux communes dont 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle et sa couronne. Les communes multipolarisées sont les communes dont 40% des actifs résidents travaillent dans au moins deux aires urbaines. Les communes restantes sont les communes isolées. La distinction entre communes rurales et communes urbaines s'appuie sur la continuité du bâti. Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu et comptant au moins 2000 habitants. Les communes n'entrant pas dans la constitution d'une unité urbaine sont considérées comme rurales.

En savoir plus : INSEE Haute-Normandie - AVAL n° 106, octobre 2011 « le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 ».

Les pertes de SAU

a SAU des exploitations est toujours comptabilisée dans la commune où elles ont leur siège, même si les terres sont dispersées sur plusieurs communes. Le siège d'exploitation correspond au lieu où elle exerce la plus grande partie de son activité agricole (en général le corps de ferme ou le bâtiment d'exploitation principal, plus rarement une parcelle). L'analyse des pertes de SAU est donc fondée sur les variations de la SAU des exploitations entre 2000 et 2010, ramenées à la commune du siège. Ces variations comportent des baisses (21 300 ha au total) et des augmentations (1 700 ha), ces dernières correspondent généralement au transfert de SAU d'une commune vers une autre, par exemple suite à une reprise de terre. Le solde, 19 600 ha correspond à la perte de SAU globale sur 10 ans. La localisation des pertes au niveau du siège comporte donc une petite incertitude, mais elle permet cependant d'approcher de façon géographique la consommation de terres agricole dans la région.

Toute reproduction ou citation, partielle ou totale, est autorisée sous réserve de la mention de la source : DRAAF - SRISE de Haute-Normandie

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Directrice de la publication : Edith VIDAL Rédacteur en chef : Michel DELACROIX

Composition et impression : SRISE Dépôt Légal : A parution I.S.S.N. : 1953-5813

SERVICE REGIONAL D'INFORMATION STATISTIQUE ET ECONOMIQUE DE HAUTE-NORMANDIE 2, rue Saint-Sever - 76032 ROUEN CEDEX Tél.: 02.32.18.95.93 – fax: 02.32.18.95.97

Mél : srise.draaf-haute-normandie@agriculture.gouv.fr

www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr